

3 bis rue de la mairie 77120 Beautheil-Saints

Tel. 06.80.31.63.08

Email:periscobeautheil@gmail.com

Site: www. https://www.famillesrurales.org/beautheil/

### Dossier d'inscription Accueil de loisirs et Périscolaire Année 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, un dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 concernant l'accueil de loisirs et le périscolaire Familles Rurales Beautheil, à nous retourner dument complété et signé au plus tard le <u>lundi 30 juin 2023.</u>

### Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

#### <u>Celui-ci comporte</u>:

- La fiche de renseignements famille.
- La fiche sanitaire de liaison (une par enfant).
- Le formulaire « Autorisations ».
- Le planning d'inscription pour l'année (si possible) ou pour le mois de septembre 2023.
- La fiche d'adhésion à l'association Familles Rurales avec le chèque de 25€
- Le règlement intérieur signé.

#### Documents à nous fournir avec :

- La copie des pages correspondantes aux vaccinations sur le carnet de santé ou une attestation du médecin spécifiant que l'enfant est à jour de ses vaccins (pour chaque enfant).
- L'attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile extra-scolaire au nom de l'enfant.
- Une attestation du coefficient familiale de la CAF ou de la MSA datée de moins de 6 mois.

Si vous ne souhaitez pas nous transmettre ce document, le tarif maximum sera appliqué.

- L'attestation manuscrite de refus du droit à l'image le cas échéant.

Les familles ne fournissant pas de dossier complet ne pourront pas avoir accès à l'accueil de loisirs et au périscolaire Familles Rurales de Beautheil-Saints.

Tous changement concernant la situation familiale devra être signalé au plus vite.



différentes)

### FICHE DE RENSEIGNEMENT FAMILIALE

### Accueil Périscolaire de Beautheil Et centre de loisirs de Saints

Photo(s) du ou des enfants

#### **INFORMATIONS SUR LES ENFANTS**

Nom	Prénom	Sexe F - M	Date de naissance	Lieu de scolarisation	Classe

#### **INFORMATIONS FAMILIALES ET ADMINISTRATIVES**

Situation des parents : (Rayer les mentions inutiles)				
Célibataire - Vie maritale - Pacsés - Mariés - Séparés - Divorcés – Veuf				
IDENTITE du parent 1	IDENTITE du parent 2			
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :			
Profession:	Profession:			
Nom de l'Employeur :	Nom de l'Employeur :			
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :			
Tél. Fixe :	Tél. Fixe :			
Tél. Portable :	Tél. Portable :			
Tél. Professionnel :	Tél. Professionnel :			
Email :	Email :			
Enfant(s) en garde alternée :				

OUI O NON O (si oui remplir 2 fiches de renseignements différentes et 2 fiches de réservations

Personnes à contacter et/ou autorisées à venir chercher l'enfant en cas d'urgence ou				
d'ir	ndisponibilité des parents (Pro	ésentation d'une pièce d'ide	entité)	
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél :	
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél :	
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél :	
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél :	
Sans Porc : ☐ Oui ☐ No Végétarien : ☐ Oui ☐ No Allergies Alimentaires :	MENTAIRES : (si OUI, pré on Lequel ? Non Lequel ?			
RECOMMANDATION Port de lunettes, de lent	NS UTILES DES PARENTS : tilles, d'appareils dentaires ou urne,	auditifs, comportement de	l'enfant, difficultés de	
Je soussigne(e) M /N renseignements donn m'a été remis.	Imeés ci-dessus et m'engage à re	, déclare exa especter le règlement intéri	acts les eur, dont un exemplaire	
		Α	Le	

Signature(s) du (ou des) représentants légaux



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON ANNEE 2023/2024

<u>l – Enfant :</u>				
Nom :	Prénon	າ :	. Date de naissance :	/
Garçon : Fille :	Ecole fréquentée	::	Classe fréquentée :	
II - Vaccinations oblig	atoire (pour toutes	structures accueillar	nt des mineurs)	
Joindre les photocop			arnet de santé, ou	une attestation du
médecin spécifiant qu			-:	ana da la man
Si l'enfant n'est pas v vaccination de l'enfa		attestation du mede	cin precisant les rais	ons de la non-
III – Renseignement r	nédicaux concernant	l'enfant :		
L'enfant a-t-il déjà eu	les maladies suivante	s:		
Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme	Scarlatine
Coqueluche	Otite	Asthme	Rougeole	Oreillon
IV – Informations alin	nentaires :			
Allergies alimentaires	: Non  oui	si oui précisez :		
Régimes alimentaires	: Non  oui	si oui précisez :		
(Sans porc, végétarier	n, sans gluten,)			
V – Informations méd	<u>licales :</u>			
PAI (Protocole d'Accue	eil Individualisé) : non	oui 🗖 si oui p	récisez :	
Fournir une copie ains	si que le traitement co	orrespondant.		
Allergies médicament	euses : non 🔲 oui	si oui précisez :		
Autres allergies : non	oui si oui p	orécisez :		
Recommandations uti	iles des parents (mala	ndie, accident, lunette	es, appareil dentaire,	)

<u>VI – Responsable légal de</u>	<u>e l'enfant :</u>			
Nom :	Pr	énom :		
Adresse complète :				
Téléphone : Domicile :				
Portable parent 1 :	travail parent 1 :			
Portable parent 2 :	travail parent 2 :			
VII – Personnes majeur auto	risées :			
l'autorise les personnes maje	ures, ci-dessous à venir cherc	her mon enfant (une pièce d	'identité sera demandée)	
Nom	Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone	
VIII – Médecin traitant :  Nom :  IX – Assurance Responsabilit	Téléph <u>é civile :</u>	one :		
Nom de la compagnie :	Nu	méro de contrat :		
le soussigné,renseignements portés sur ce	ette fiche et autorise le respon rt d'urgence, hospitalisation, i	responsable légal de sable de l'ALSH à prendre, le	e l'enfant, déclare exacts les cas échéant, toutes mesure	

Signature des responsables légaux de l'enfant

Fait à : ...... Le ......



### **AUTORISATIONS** / ENGAGEMENTS

	ssigné(e)sparents de(s)  l'enfant(s) , déclare sur l'honneur, avoir le plein exercice de l'autorité
	ale et atteste l'exactitude des renseignements suivants :
=	<b>Autoriser ou ne pas autoriser *</b> , l'utilisation des photos ou vidéos prises lors des temps d'animations en périscolaire, accueil de loisirs, sur lesquelles pourrait figurer mon (mes) enfant(s). Si cas contraire, signaler par écrit votre refus à la direction de l'accueil de loisirs.
Ξ	Autoriser la collecte et la conservation des données informatiques personnelles et de sante nécessaires à la constitution du dossier, conformément au Règlement General sur la Protection des Données (RGPD).
<u>-</u>	Autoriser la direction à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer,
=	Autoriser mon (mes) enfant(s) à participer aux diverses activités et sorties organisées par l'accueil de loisirs.
Ξ	Autoriser seulement les personnes habilitées (mentionnées sur la fiche famille) à venir chercher mon enfant.
Ξ	M'engager à prévenir la direction de l'accueil en cas d'absence inhabituelle de mon enfant (maladie) dans les plus bref délai.
Ξ	M'engager à prendre connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et le respecter.
_	M'engager à venir accompagner mon (mes) enfant(s) jusque l'enceinte de l'accueil de loisirs et à signer la feuille d'émargement.
Fa	it à Le

Signature(s) du (ou des) représentants légaux (Précédée de la mention « lu et approuvé »)



### Règlement Intérieur



## Accueil Périscolaire à Beautheil et

### Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à Saints

#### Article 1- Objet

L'Accueil Périscolaire à Beautheil et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Saints sont gérés par Familles Rurales, Association de Beautheil. Ce sont des lieux d'accueils, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société, pouvant accueillir les enfants scolarisés de l'école maternelle à l'école primaire domiciliés au sein de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Il est déclaré auprès de la DRAJES (les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sport). Familles Rurales Association de Beautheil est affiliée à Familles Rurales Fédération de Seine et Marne.

L'Accueil Périscolaire et l'ALSH mettent en œuvre le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation qui découle du projet éducatif rédigé par la Fédération National Familles Rurales et validé par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'ALSH.

Le présent règlement intérieur a pour objet d'organiser les relations entre l'Accueil Périscolaire de Beautheil et l'ALSH de Saints, ci-après et le ou les titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant concerné par les services proposés, ci-après désigné(s) « les Parents ».

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'inscription et les modalités pratiques de fonctionnement de l'accueil périscolaire, l'ALSH pour les mercredis et les vacances scolaires.

#### Article 2- Modalités d'inscription et documents à fournir

Il est obligatoire de compléter un dossier d'inscription et de l'accompagner des documents demandés (voir page de garde du dossier d'inscription). **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.** Celui-ci sera à renouveler chaque année scolaire (entre mai et juin). Les enfants doivent être scolarisés en école maternelle ou primaire sur la commune pour le périscolaire et sur la communauté d'agglomération Coulommiers pays de Brie pour les mercredis et vacances.

#### Le dossier d'inscription

Pour toute inscription, les tuteurs légaux doivent fournir un dossier téléchargeable sur le site :

#### www.famillesrurales.org/beautheil

Ou, à retirer au périscolaire,3 bis rue de la mairie 77120 Beautheil-Saints aux heures d'ouverture de celui-ci.

Une inscription est valable que si le dossier d'inscription est complet.

Pour obtenir la réinscription de votre ou vos enfant(s), les factures concernant l'année scolaire écoulé doivent être réglées.

Les familles ne fournissant pas ces informations, ne pourront pas avoir accès à l'accueil périscolaire et à l'ALSH.

Tout changement concernant la situation familiale ou professionnel devra nous être signalé rapidement.

Les inscriptions de dernière minutes occasionnelles sont acceptées sous réserve de place et uniquement par écrit (mail ou texto).

#### Article 3- Fonctionnement général

#### L'arrivée et le départ des enfants

L'enfant ne peut quitter l'accueil périscolaire ou l'ALSH, qu'accompagné d'une personne dument habilitée, figurant sur le dossier d'inscription ou bénéficiant d'une autorisation écrite préalablement remise par les parents ou la personne bénéficiant de l'autorité parentale. L'émargement des parents lors de l'entrée et à la sortie des accueils est obligatoire pour valider le transfert de responsabilité. Aucun mineur ne sera autorisé à récupérer un autre mineur. Nous vous rappelons que le trajet du domicile à nos structures sont sous la responsabilité des parents.

Si aucune de ces personnes ne se présente pour venir chercher l'enfant et si les Parents ne peuvent être joints, la directrice contactera la gendarmerie et/ou le Maire.

#### **Les inscriptions:**

- <u>Pour le périscolaire</u>: les inscriptions peuvent être faites à l'année, dès le mois de juin précédent, ou au mois au plus tard le 25 du mois précédent, les inscriptions à la semaine pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions sont acceptées mais les feuilles de réservations doivent être transmises au plus tard le mercredi soir selon les places disponibles.
- <u>Pour les mercredis</u>: les inscriptions doivent être faites à l'année, les inscriptions au mois pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions sont accpetées mais les feuilles de réservations doivent être transmises au plus tard deux semaines avant la fin du mois précédent, selon les places disponibles. Les enfants devront être inscrits minimum 2 mercredis par mois.
- <u>Pour les vacances</u>: les inscriptions doivent être faites au plus tard 2 semaines avant les vacances, selon les places disponibles. Les enfants devront être inscrits minimum 3 jours par semaine d'inscription. Les enfants seront accueillis en fonction des places disponibles (capacité d'accueil) en priorisant les enfants dont les 2 parents travaillent, même si les inscriptions sont réalisées dans les délais.

En cas de conflits familiaux et notamment si les parents sont séparés, ils devront remettre à la directrice la copie du document officiel indiquant clairement le mode de garde de l'enfant et fournir un calendrier précis quant au suivi de celui-ci. Si la séparation n'est pas encore passée en jugement il nous faudra un document signé des 2 représentants légaux sur l'organisation du choix.

#### **Article 4- Horaires et Lieux**

Périscolaire du matin	Périscolaire du soir	Mercredis	Vacances
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi	Jours de vacances
Accueil des enfants de 7h à l'heure de l'école	Départ des enfants de la sortie de l'école à 19h (au plus tard)	Accueil de 7h à 9h Départ de 17h à 19h (au plus tard)	Accueil de 7h à 9h Départ de 17h à 19h (au plus tard)
Périscolaire 3 bis rue de	a mairie 77120 Beautheil	ALSH 22 grande	rue 77120 Saints

A la sortie de l'école, le soir et le mercredi une collation commune est servi aux enfants. Le mercredi et les vacances les repas des enfants seront servis à la cantine de l'école de Saints.

Lorsque des sorties ou des intervenants sont prévus, pendant les vacances, les parents sont informés dès que possible. Le repas est fourni.

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel : directeur et animateurs qualifiés.

#### Article 5 - Absences de l'enfant

En cas d'absence prévue ou imprévue de leur enfant pendant une période où il est inscrit, les Parents doivent en informer la directrice ou l'équipe le plus tôt possible par <u>écrit uniquement (mail ou texto)</u>.

#### A noter:

- N° de téléphone du Périscolaire : 01.64.65.87.59, joignable tous les matins et soirs de 7h à 9h ou de 16h à 19h.

ou

- N° du portable : 06.80.31.63.08 ou adresse mail « periscobeautheil@gmail.com »
- Pour le périscolaire : les annulations peuvent se faire jusqu'à 48h à l'avance pour ne pas être facturé.
- Pour les mercredis : les annulations peuvent se faire jusqu'à 2 semaines à l'avance pour ne pas être facturé.
- <u>Pour les vacances</u>: les annulations peuvent se faire jusqu'à 2 semaines avant le début des vacances pour ne pas être facturé.

En cas d'enfant malade, sur présentation d'un certificat médical (dans les 2 jours), les prestations ne seront pas facturées, sauf le premier jour.

#### Article 7 - Modalité de facturation et de paiement - Tarifs

La carte d'adhésion à l'association Familles Rurales est à payer à l'inscription, par famille et par an : 25€ pour l'année scolaire en cours.

La facturation est établie chaque début de mois pour le mois écoulé sur la base du quotient familial (voir tableau ci-dessous).

#### • Pour l'Accueil Périscolaire :

Lors de l'inscription, la famille doit s'engager dans l'un des forfaits proposés (Matin ou Soir ou Matin et Soir).

Quotient Familial		Forfaits	
	Matin	Soir (goûter inclus)	Matin et Soir (goûter inclus)
A de 0 à 300	2,40 €	3,60 €	5,00 €
B de 300,01 à 600	2,80 €	3,80 €	5,30 €
C de 600,01 à 900	3,40 €	4,40 €	6,10 €
D de 900,01 à 1200	3,60 €	4,80 €	6,30 €
E de 1200,01 à 1500	3,80 €	5,20 €	6,50 €
F + de 1500	4,00 €	5,40 €	6,70 €

#### • Pour l'Accueil Mercredi et Vacances scolaires :

BARÈME	Tarif Journée Vacances ou mercredis
De 0 à 281€	3,53€
De 281,01 à 401€	5,89€
De 401,01 à 513€	8,49€
De 513,01 à 753€	10,60€
De 753 ,01 à 963€	12,38€
De 963,01€ à 1173€	14,14€
De 1173,01 à 1800€	16,97€
De 1800,01 à 2500€	19,22€
Supérieur à 2500,01€	21,45€
Hors CCPC*	38,16€

#### Pour rappel:

- Pour le mercredis : les familles doivent s'engager à inscrire 2 mercredis par mois au minimum.
- Pour les vacances : les familles doivent s'engager à inscrire 3 jours par semaine au minimum .

Si non respecté, les jours non inscrit seront facturé en plus de l'inscription.

#### Article 8- Facturation, modes de paiement, attestation fiscale

Les factures sont établies au mois échu.

Le règlement de la facture devra être effectué au plus tard le 15 du mois suivant :

- Par chèque à l'ordre de Familles Rurales de Beautheil
- En espèces remis en main propre au directeur ou animateur. Un reçu vous sera établi.
- En virement, le RIB est en bas de facture, pensez à préciser le nom de l'enfant.
- Par CESU papier uniquement.

Aucun remboursement ne sera fait sauf sur certificat médical ou cas de force majeure. Le non-paiement des factures pourra bloquer les inscriptions à venir. Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à nous contacter afin de trouver une solution ensemble.

Tous les enfants doivent être partis avant la fermeture de l'accueil soit 19H.

**Tout retard** donne lieu à **une amende de 15 euros par enfant**. Au bout de trois dépassements d'horaires, nous nous verrons dans l'obligation de résilier l'inscription de l'enfant.

#### Article 9 - Santé

#### Allergie, problème spécifique de santé ou handicap

La directrice doit en être informée et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant.

En cas d'allergie nécessitant un protocole alimentaire particulier et uniquement sur avis médical, les Parents fournissent pour leur enfant le repas et le goûter qui ne leur seront pas facturés.

Les Parents s'engagent à transmettre le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ainsi que le traitement de l'enfant établit au sein de son école.

#### Maladie ou accident sur le lieu d'accueil, prise de médicaments

En cas d'accident survenant sur le lieu d'accueil, la directrice prévient les pompiers ou l'hôpital le plus proche. En cas de maladie, les Parents ou les personnes désignées sont prévenus.

Le personnel des accueils est autorisé à administrer un traitement médical à l'enfant, uniquement à la demande des Parents et sur présentation d'une ordonnance.

#### Article 10 - Assurance

Les Parents doivent assurer leur enfant au titre de la responsabilité civile.

L'association Familles Rurales de Beautheil a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile, celle de ses préposés, celle des participants aux activités proposées et couvrant les assurés en cas de dommages corporels occasionnés dans le cadre d'activités proposées et organisées par l'équipe d'animation.

Quand une personne participant aux activités organisées par l'association, subit un préjudice matériel ou corporel et dès lors qu'il apparaît que la responsabilité de l'association est engagée, que ce soit par imprudence ou négligence, les dommages sont couverts.

L'association Familles Rurales de Beautheil décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel appartenant à l'enfant (jouet, bijou, vêtement, objet de valeur...) qui n'aurait pas été demandé expressément par la structure. En dehors des heures d'ouverture des accueils et lors des activités exceptionnelles impliquant la présence des familles (fête par exemple), l'équipe d'animation n'est pas responsable des enfants.

#### Article 11 - Respect des règles de vie

Les Parents s'engagent à respecter le présent règlement intérieur, le projet éducatif et pédagogique des deux accueils. L'équipe d'encadrement ou le Conseil d'Administration (CA) de l'association prendra des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la famille en cas de non-respect et de désaccord avec les projets après avis et accord de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (pour l'ALSH).

Les Parents seront informés de tout manque de respect, acte de violence ou refus de se conformer aux règles indiquées par les responsables des deux accueils de la part de leur enfant.

L'association se garde le droit de refuser un enfant qui désorganise la bonne marche de l'accueil.

#### Article 12 - Communication entre la direction, l'équipe d'animation et les parents

Le projet éducatif et le projet pédagogique de l'Accueil Périscolaire et de l'ALSH sont tenus à disposition des Parents. Les Parents peuvent obtenir, auprès des animateurs, des informations sur le déroulement des journées passées à l'Accueil Périscolaire et/ou l'ALSH ou à venir. La directrice est à leur disposition pour tout autre renseignement.

Ils sont invités à consulter le tableau d'affichage, où figurent le programme des animations, les menus et tous les renseignements nécessaires ainsi que le site internet de Familles Rurales de Beautheil : <a href="http://www.famillesrurales.org/beautheil/">http://www.famillesrurales.org/beautheil/</a> et sur notre page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/profile.php?id=100074654156599">https://www.facebook.com/profile.php?id=100074654156599</a>

#### Article 13 - Avis aux familles

- L'enfant inscrit est autorisé à participer à toutes les activités proposées.
- Le temps périscolaire n'est pas une aide aux devoirs, un espace est mis à disposition des enfants de primaire qui peuvent, s'ils le souhaitent, les commencer, un animateur répondra aux questions, mais leur vérification reste à la charge des parents.
- Il est conseillé de veiller à ce que l'enfant ne porte aucun objet de valeur, en cas de perte vol ou détérioration l'association se décharge alors de toutes responsabilité.
- Afin de ne pas perturber la vie du groupe, il est interdit de confier aux enfants, téléphone portable, console de jeux ou tout autre jeu individuel.
- Tous les enfants accueillis au sein de nos structures devront avoir un comportement correct. Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un ou plusieurs jours ou définitif en accord avec la présidente de l'association.
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra pas être accueilli le temps de sa maladie.
- Nous vous demandons d'habiller les enfants de façon adaptée, simple et pratique, pour les activités extérieures, le port de chaussures de sport est recommandé.
- En cas de dégradations volontaires du matériel, de vêtements, ou autres sont causées par l'enfant, la famille de ce dernier sera convoquée. Après analyse de la situation, les dégradations seront à la charge des parents.

Le présent règlement annule et remplace le précédent.

L'approbation du présent règlement vaut acceptation de l'enfant à l'accueil Périscolaire de Beautheil et à l'ALSH de Saints. Faute de cette approbation par les parents ou du représentant légal, l'enfant ne pourra être accepté.

×	Agathe	de l'Association e MAURY				nts,		
COUPON D'ACCEPTATION DU		L'ACCUEIL PERI DE BEAUTHEIL-S		ET A L'	ALSH DE L'ASSO	CIATIO	N FAI	VILLES
Je soussigné(e)		Po	ère, Mèr	e ou	Représentant	légal	de	l'enfant
	reconnaît avo	oir pris connaiss	ance du rè	glemer	nt intérieur de l'	accueil	Périsc	olaire et
de l'ALSH et d'en accepter toute	es les conditions.							
Fait (	à	, le	е					
Signa	ature (précédé de la mentior	n « lu et approuv	vé »)					



### FICHE D'ADHÉSION 2023-2024

#### ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE BEAUTHEIL

Périscolaire Mercredi Autres  $\square$ Vacances Vous: Nom: Prénom: Adresse: Ville: Code postal: Tel: Tel. portable: Adresse e-mail: @ Souhaitez-vous recevoir la newsletter\* Familles Rurales? OUI NON Date de naissance : Profession: Régime social: o Général o MSA o Autre Spécial o Inconnu Situation de famille : oDivorcé(e) Célibataire ○ Marié(e) Veuf(ve) Vie Maritale ° Séparé(e) \*lettre d'information envoyée par courrier électronique Le conjoint : Nom du conjoint : Prénom du conjoint : Date de naissance : Profession: Régime social: o Général o MSA Spécial Autre o Inconnu Les enfants à charge : Nom: Prénom: Date de naissance

Mode de règlement : Chèque

Adhésion : 25€ par famille Espèce et par an Virement

Date:



Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :	
Mer	credi
☐ RESERVATION ANNUELLE	☐ RESERVATION MENSUELLE
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 6	
Mercredi 13	
Mercredi 20	

Nom des parents :....

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Mercredi 27

# Septembre 2023

	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)
Semaine 36	711-911 (211)	101140-1911 (21120)
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Semaine 37		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Semaine 38		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Semaine 39		
Lundi 25		
Mardi 26		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Signature des parents :



Nom des parents :		
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :		
Mercredi  RESERVATION ANNUELLE  RESERVATION MENSUELLE		
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs	
Mercredi 4		
Mercredi 11		

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Mercredi 18

# Octobre 2023

$\Box$	<b>RESERV</b>	MOITA\	IMIAA	IFILE
ш	NESERV	AIIUI	AIVIV	JELLE

☐ RESERVATION MENSUELLE

	Accueil matin	Accueil soir
	7h-9h (2H)	16h40-19h (2H20)
Semaine 40		
Lundi 02		
Mardi 03		
Jeudi 05		
Vendredi 06		
Semaine 41		
Lundi 09		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Semaine 42		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		

Vacances Scolaires		
Semaine 43		
Lundi 23		
Mardi 24		
Mercredi 25		
Jeudi 26		
Vendredi 27		
Semaine 44		
Lundi 30		
Mardi 31		
Mercredi 1		
Jeudi 2		
Vendredi 3		

Le:

Signature des parents :



Nom des parents :		
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :		
Mercredi  RESERVATION ANNUELLE  RESERVATION MENSUELLE		
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs	
Mercredi 8		
Mercredi 15		
Mercredi 22		
Mercredi 29		

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

# Novembre 2023

	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)
Semaine 45		
Lundi 06		
Mardi 07		
Jeudi 09		
Vendredi 10		
Semaine 46		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		
Semaine 47		
Lundi 20		
Mardi 21		
Jeudi 23		
Vendredi 24		
Semaine 48		
Lundi 27		
Mardi 28		
Jeudi 30		



Nom des parents :	
Nom et prénom de (des) l'enfant(s	s):
	credi  RESERVATION MENSUELLE
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 6	
Mercredi 13	
Mercredi 20	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Décembre 2023

	RESER!	/ΔΤΙΩΝ	<b>ANNUEL</b>	l F
_	NESERV		AIVIVOLL	LL

_				
1 1	DECED	VATION	NAENICI	
	RESER	VAIIUN	IVIFIVAL	,

	1 4 11 41	
	Accueil matin	Accueil soir
0	7h-9h (2H)	16h40-19h (2H20)
Semaine 48		
Vendredi 01		
Semaine 49		
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Semaine 50		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Semaine 51		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Semaine 52		
Lundi 25		
Mardi 26		
Mercredi 27		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Le	:
Signature des pare	ints :



Nom des parents :		
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :		
Mercredi  RESERVATION ANNUELLE RESERVATION MENSUELLE		
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs	
Mercredi 10		
Mercredi 17		
Mercredi 24		

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Mercredi 31

# Janvier 2024

☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELL		
	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)
Semaine 1		
Lundi 1		
Mardi 2		
Mercredi 3		
Jeudi 4		
Vendredi 5		
Semaine 2		
Lundi 08		
Mardi 09		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 3		
Lundi 15		
Mardi 16		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Semaine 4		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 5		
Lundi 29		
Mardi 30		

	_			
Signature	des	parents	:	



Nom des parents :			
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :			
Mercredi			
☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELLE    7h00-19h00 avec repas			
Mercredi 7			
Mercredi 28			

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

# Février 2024

	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20
Semaine 5	/11-911 (211)	101140-1911 (21120
Jeudi 1		
Vendredi 2		
Semaine 6		
Lundi 5		
Mardi 6		
Jeudi 8		
Vendredi 9		
Semaine 9		
Lundi 26		
Mardi 27		
Jeudi 29		
Semaine 7		
Lundi 12		
Mardi 13		
Mercredi 14		
Mercredi 14 Jeudi 15		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16 Semaine 8		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16 Semaine 8 Lundi 19		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16 Semaine 8 Lundi 19 Mardi 20		
Mercredi 14 Jeudi 15 Vendredi 16 Semaine 8 Lundi 19 Mardi 20 Mercredi 21		



Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :		
Mercredi  RESERVATION ANNUELLE  RESERVATION MENSUELLE		
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs	
<b>7h00-19h00 avec repas</b> Mercredi 6	Accueil de Loisirs	
	Accueil de Loisirs	
Mercredi 6	Accueil de Loisirs	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

# **Mars 2024**

☐ RESERVATION ANNU	UELLE   RESI	☐ RESERVATION MENSUELLE		
	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)		
Semaine 9				
Vendredi 01				
Semaine 10				
Lundi 04				
Mardi 05				
Jeudi 07				
Vendredi 08				
Semaine 11				
Lundi 11				
Mardi 12				
Jeudi 14				
Vendredi 15				
Semaine 12				
Lundi 18				
Mardi 19				
Jeudi 21				
Vendredi 22				
Semaine 13				
Lundi 25				
Mardi 26				
Jeudi 28				
Vendredi 29				

Signature des parents :



Nom des parents :			
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :			
Mercredi			
☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELLE			
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs		
Mercredi 3			

Mercredi 24

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

# **Avril 2024**

	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20
Semaine 14	131 / 32 (222)	
Lundi 01		
Mardi 02		
Jeudi 04		
Vendredi 05		
Semaine 17		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 18		
Lundi 29		
Mardi 30		
	Vacances Scolaires	
Semaine 15		
Lundi 8		
Mardi 9		
Mercredi 10		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 16		
Lundi 15		
Mardi 16		
Mercredi 17		
Jeudi 18		
Vendredi 19		

Signature des parents :



7 /				A
M	al	2	V	4

Nom des parents :		☐ RESERVATION ANNUELL	.E □ RESI	☐ RESERVATION MENSUELLE	
•			Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)	
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :		Semaine 18			
		Jeudi 02			
		Vendredi 03			
		Semaine 19			
		Lundi 06			
		Mardi 07			
79. ///	W 0	Jeudi 09			
Mercredi		Vendredi 10			
1110	1 CI CUI	Semaine 20			
		Lundi 13			
		Mardi 14			
☐ RESERVATION ANNUELLE	☐ RESERVATION MENSUELLE	Jeudi 16			
		Vendredi 17			
<b>51</b> 00 101 00	4 917	Semaine 21			
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs	Lundi 20			
Mercredi 1		Mardi 21			
		Jeudi 23			
Mercredi 8		Vendredi 24			
		Semaine 22			
		Lundi 27			

Le :.....

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Mardi 28 Jeudi 30 Vendredi 31

Les Jours reserves sont factures pa	r mois, 2 mercredis minimum
-------------------------------------	-----------------------------

Mercredi 15

Mercredi 22

Mercredi 29



Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :  Mercredi			
☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELLE			
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs		
Mercredi 5			
Mercredi 12			

Nom des parents :....

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Mercredi 19

Mercredi 26

# **Juin 2024**

	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20		
Semaine 23	/11-911 (2日)	101140-1911 (21120		
Lundi 03				
Mardi 04				
Jeudi 06				
Vendredi 07				
Semaine 24				
Lundi 10				
Mardi 11				
Jeudi 13				
Vendredi 14				
Semaine 25				
Lundi 17				
Mardi 18				
Jeudi 20				
Vendredi 21				
Semaine 26				
Lundi 24				
Mardi 25				
Mardi 25 Jeudi 27				



Nom des parents :				
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :				
Mercredi				
☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELLE				
7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs			
Mercredi 3				

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

# Juillet 2024

☐ RESERVATION A	NNUELLE	ESERVATION MENSUELL
	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)
Semaine 27		
Lundi 01		
Mardi 02		
Jeudi 04		
Vendredi 05		
	Vacances Scolaires	
Semaine 28		
Lundi 08		
Mardi 09		
Mercredi 10		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 29		
Lundi 15		
Mardi 16		
Mercredi 17		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Semaine 30		
Lundi 22		
Mardi 23		
Mercredi 24		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 31		
Lundi 29		
Mardi 30		
Mercredi 31		

Signature	des	parents	:	



Nom des parents :				
Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :				
Mercredi				
☐ RESERVATION ANNUELLE ☐ RESERVATION MENSUELLE				
<b>7h00-19h00</b> avec repas  Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis	Accueil de Loisirs			

# **Août 2024**

☐ RESERVATION A	NNUELLE	ESERVATION MENSUELLE
	Accueil matin 7h-9h (2H)	<b>Accueil soir</b> 16h40-19h (2H20)
Semaine 31	, ,	,
Jeudi 01		
Vendredi 02		
Semaine 32		
Lundi 05		
Mardi 06		
Mercredi 07		
Jeudi 08		
Vendredi 09		
Semaine 33		
Lundi 12		
Mardi 13		
Mercredi 14		
Jeudi 15		
Vendredi 16		
Semaine 34		
Lundi 19		
Mardi 20		
Mercredi 21		
Jeudi 22		
Vendredi 23		
Semaine 35		
Lundi 26		
Mardi 27		
Mercredi 28		
Jeudi 29		

	Le	:	•		
Signature	des	parents	:		

Vendredi 30